

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2024

LP

Ouverture de la séance 17H40

	Observations de Mme la Rectrice
<ul style="list-style-type: none"> • 13 présents. Le quorum est atteint. • M. Spicarolen est désigné secrétaire de séance. • Suite au 1^{er} CA de l'année, le 07/11/24, le Rectorat a signalé que la préparation de la rentrée ne peut pas être déléguée à la commission permanente, contrairement à ce qui a été voté par le CA. <p>En conséquence, il est proposé au CA ce jour de retirer la préparation de rentrée des compétences déléguées à la commission permanente</p> <p>Pas de remarque du CA.</p> <p>Proposition votée à l'unanimité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Budget 2025 <p>La comptabilité des deux établissements fonctionne en mode</p>	

cité scolaire.

La comptabilité est nécessairement en année civile : 12 mois d'exécution, 4 mois pour produire les comptes aux tutelles et juge des comptes.

La réduction de la dotation globale de fonctionnement est de 22 % soient 297 151 euros.

Le fonds de roulement au 20/11/24 est de 25 541 euros.

Le projet de budget 2025 se décline de la façon suivante :

AP (Activités pédagogiques) : 118 665,20 €

VE (vie de l'élève) : 223 600,00 €

Administration et logistique : 228 821,15 €

Service restauration et hébergement : 106 254,00 €

Prélèvement sur fonds de roulement : 18 671,24 € - soit un fonds de roulement estimé de 6 869,88 € (soit environ 1 journée de fonctionnement).

Les voyages en Espagne et Angleterre de cette année seront sans doute les derniers avant longtemps.

Proposition votée à l'unanimité.

- Actes administratifs et financiers

- Clés de répartition : contribution de nos financeurs

- Délégation de signature pour l'ensemble des contrats et conventions par le Chef d'établissement

- Convention d'accès au centre aquatique dans le cadre de la pratique d'une activité aquatique coût fixé : 60 €/classe pour une séance de 60 mn

- Convention de partenariat avec Aroéven et le LP du Hainaut dans le cadre d'une formation « lutter contre le harcèlement scolaire » - coût fixé à 1 600 €

- Programme des actions pédagogiques de janvier à juin 2025.

Proposition votée à l'unanimité.

La séance est clôturée à 18H33.

Valenciennes, le 10 mars 2025

Le Président du Conseil d'Administration

Bernard BRIAND



Le Secrétaire de séance

Sébastien SPICAROLEN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Spicarolen', written in a cursive style.